



DECRET D/2024/

0065

/PRG/CNRD/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2024/010/CNT DU 26
MARS 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Charte de la Transition,
- Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021,
- Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2024/010/CNT du 26 mars 2024 portant Autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et l'Association Internationale pour le Développement (IDA), dans le cadre du financement de la mise en œuvre du Programme Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP).

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 AVR 2024

Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA

